



TRÉSORERIE

SYNDICALISATION

Sommaire

Edito	p 1
Le bilan de la campagne de syndicalisation 2018 - 2019	p 2
Le contenu de cet envoi	p 3
Le travail du trésorier	p 3
Les modes de règlement de la cotisation	p 4
Consulter la liste des syndiqués par Internet	p.5
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 1
Liste des syndiqués de l'établissement (au 19 juillet 2019)	Encart 2
Résultats des mouvements de mutation (intra, TZR, stagiaires)	Encart 3
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1

EDITO

L'importance des adhésions est indispensable pour assurer la défense individuelle des personnels comme pour organiser l'action collective. Le SNEs-FSU a besoin de la force, du financement et de la légitimité que lui donnent ses adhérents.

L'année qui vient de s'écouler a mis en lumière les questions éducatives et notamment celles qui se posent dans le second degré. Les campagnes du SNEs-FSU sur les salaires ont suscité de nombreux échos. La nécessité de revaloriser nos métiers, trop peu rémunérés, est maintenant reconnue par tous. Il faut qu'elle se concrétise ! Les débats ont été vifs sur les réformes du lycée et du baccalauréat, les actions nombreuses et diversifiées.

La question des programmes et des modalités d'évaluation des élèves a fait débat. Le SNEs-FSU s'attachant à ouvrir un espace de discussion sur toutes ces questions. C'est avec vous, grâce à vos contributions et retours d'expérience que nous pouvons élaborer des propositions de nature à améliorer nos conditions de travail et donner un sens plein à nos missions.

Ne nous le cachons pas, l'année sera rude, entre la poursuite de l'action pour nos conditions de travail et de salaire, l'implication dans les initiatives de défense de la Fonction publique, de la garantie que représente pour tous les personnels l'intervention des élus dans les commissions paritaires et les CHSCT, des Les CCP des non-titulaires.

Nous serons également très vigilants sur le dossier des retraites qui pourrait pénaliser particulièrement les personnels de l'Education nationale. Votre mission de trésorier est importante dans cette période de combat syndical pour permettre à l'organisation d'être encore plus forte.

Pour cela, nous pèserons d'autant plus en étant nombreux au SNEs-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré. Pour rendre les adhésions plus faciles, vous disposez de nouvelles modalités d'adhésion et de paiement de cotisation (mensualisation de la cotisation, adhésion en ligne par le site du SNEs-FSU).

Bonne rentrée scolaire !

Le secrétariat académique du SNEs-FSU, Académie de Nice.

LE BILAN DE LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2018 - 2019

Bilan général :

Année scolaire	Adhérents Juillet An-1	Adhérents rentrée	Différence (reçu mutation)	Adhérents fin d'année	Différence (fin d'année-entrée)	% sur rentrée
2009/2010	2409	2473	64	2357	-116	95,3
2010/2011	2357	2397	40	2333	-64	97,3
2011/2012	2333	2344	11	2318	-26	98,9
2012/2013	2318	2336	18	2193	-143	93,9
2013/2014	2193	2234	41	2215	-19	99,1
2014/2015	2215	2227	12	2133	-94	95,8
2015/2016	2133	2160	27	2151	-9	99,6
2016/2017	2151	2166	15	2153	-13	99,4
2017/2018	2153	2146	-7	2188	42	102,0
2018/2019	2188	2185	-3	2197	12	100,6

Une année de consolidation après le rebond de l'an dernier. Pour la seconde fois le potentiel de rentrée a été dépassé et le nombre d'adhérents a augmenté.

La tendance nationale est différente : le nombre d'adhérent a diminué de 0,7 % (contre une hausse de 0,6 % dans notre académie).

1 LES INDICATEURS DEPARTEMENTAUX :

	Adhérents						NAJ juillet 2019
	1er juillet 2018	1er septembre 2018	2018 / 2019	Ecart rentrée	Ecart année dernière	% sur rentrée 2018	
AM	1198	1171	1224	+53	+26	104,5	233
VAR	990	1014	973	-41	-17	96,0	199
TOTAL	2188	2185	2197	+12	+9	100,6	432

L'évolution des deux départements s'est inversée par rapport à l'an dernier.

Dans le Var, après une bonne année dernière, le potentiel de rentrée n'est pas atteint (- 4 %) et le nombre d'adhérent en fin d'année est en recul.

Inversement, dans les Alpes-Maritimes, les deux indicateurs sont en progrès, en particulier le potentiel de rentrée est dépassé de 4,5 %.

2 STRUCTURE DES AJ :

	AJ FID		AJ NA + NAA	
	Nombre	%	Nombre	%
2017 / 2018	1740	79,5	448	20,5
2018 / 2019	1753	79,8	444	20,2
Ecart	+13		-4	

Parmi les 2185 (en augmentation de 39) adhérents du potentiel de rentrée, 1753 ont renouvelé leur adhésion en 2018-2019, soit un taux de renouvellement de 80,2 %, en recul. Cette année encore, il dépasse le taux national (79,7 %).

La répartition entre AJ fidèles et nouveaux adhérents n'a pas significativement évolué cette année.

Les NAJ sont toujours plus représentés en collège : ils représentent 22 % du potentiel contre 16 % en lycée.

Les 218 retraités représentent 10 % des syndiqués (12,2 % nationalement).

LE CONTENU DE CET ENVOI

Des **bulletins** d'adhésion, une **affiche**tte « Barème des cotisations 2019 - 2020 », un mode d'emploi pour consulter par Internet, sur le site national, la liste des syndiqués. Vous trouverez également dans cet envoi celle de votre établissement au 1er septembre 2019. Elle a été établie à l'issue des groupes de travail sur les rattachements et les affectations annuelles des TZR et les affectations des stagiaires. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, détachement, non titulaires ...) ; n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter. Une seconde liste donne les résultats des divers mouvements (intra, TZR Rattachés ou en Exercice, stagiaires) pour votre établissement, elle concerne tous les collègues syndiqués ou pas.

Pour rappel : nomenclature de la situation des syndiqués

A.A : Ancien Adhèrent NAJ en 2018 - 2019 mais à jour avant).

N.A.J : Non A Jour (adhèrent de l'année dernière).

A.J : Adhèrent ayant déjà payé la cotisation 2019 - 2020 parmi lesquels on distingue :

A.J.FID : « Adhèrent à jour fidèle » adhèrent cette année et l'année précédente

A.J.NA : Adhèrent à jour « nouvel adhérent » (pas adhèrent l'an dernier)

A.J.NAA : Adhèrent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhèrent avant payé la cotisation 2019 - 2020, pas celle de l'année 2018 - 2019 mais adhèrent avant cette année).

A.J.FUT : Adhèrent à jour qui va devenir A.J.FID ou A.J.NA ou A.J.NAA à une date postérieure à la date du jour (cas classique de ceux ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles mais aussi de collègues dont l'adhésion a été saisie avant la date officielle d'adhésion et qui peuvent avoir choisi d'autres moyens de paiement).

PRA : Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).

PRN : Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

En début d'année, les syndiqués de la liste apparaissent soit NAJ soit A.J.FUT soit PRA. Ces trois catégories sont destinataires de la presse syndicale en début d'année (comme les AJ pendant l'année).

LE TRAVAIL DU TRESORIER

❶ Dès la rentrée :

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et contractuels nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui ont « oublié » de cotiser l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, psychologues de l'EN.
- Renvoyer rapidement les cotisations (même avec un seul adhérent) et nous communiquer en cas de changement le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents ayant quitté l'établissement (retraités, TZR affectés ailleurs, détachés ...).

❷ Les consignes permanentes :

- **ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS** pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhèrent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir plusieurs adhésions pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (echelon, adresse, coordonnées bancaires ...).
- Enfin, ne pas oublier que, traditionnellement, la période de septembre à décembre regroupe la plupart des adhésions. Les opérations de gestion des deuxième et troisième trimestres (promotions, mutations ...) ne permettent pas de changer significativement la tendance de début d'année. D'autre part, le taux de renouvellement d'adhésion est meilleur lorsqu'elle a été réalisée tôt l'année précédente. Le rôle du trésorier est donc crucial en début d'année pour animer la campagne de syndicalisation.

Une date importante pour les prochains envois : avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2019.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans mandat SEPA rempli) ne pourra être enregistrée.

L'an dernier, le délai maximal entre l'arrivée au local académique d'un bulletin bien rempli et sa saisie, n'a jamais dépassé une semaine.

❸ Les envois au S3 :

Il faut veiller avant tout :

- pour les paiements par chèques : à les envoyer **SIGNÉS** au S3 avec les bulletins d'adhésion.
- Pour les paiements par prélèvements : joindre le mandat SEPA rempli, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Ce mandat doit contenir deux identifiants mentionnés sur les RIB :

- l'IBAN (Identifiant International du Compte Bancaire) qui est composé du numéro de compte précédé par le code du pays (4 caractères commençant FR pour la France),
- le BIC (Code d'identification de la Banque) composé de 11 caractères.

Ce mandat est récurrent (par opposition à un usage unique) pour permettre plusieurs prélèvements dans l'année. Cela ne veut pas dire qu'il est automatiquement reconductible, il faut toujours pour cela le demander expressément sur le bulletin.

LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose quatre modes de paiement de la cotisation :

- ❶ Paiement par **chèque(s)** (à l'ordre du SNES)
- ❷ Paiement par **prélèvements automatiques non reconductibles**. Valable seulement pour l'année scolaire en cours.
- ❸ Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles**. Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates. L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement.

Si les coordonnées bancaires sont inchangées, une application sur le site national permet de renouveler l'adhésion en ligne par prélèvements.

❹ Paiement par **carte bancaire** : en utilisant le formulaire du site national. L'opération est entièrement automatique et ne requiert pas de contact avec la trésorerie académique (qui est quand même informée des transactions effectuées !).

Quelques remarques :

- Les cotisations 2019-2020 sont quasi identiques à celles de l'an dernier. La cotisation des AED, AVS, AESH est **été fixée à 25 € (contre 40 € l'an dernier)**.
- Comme l'an dernier, les avancements d'échelon, les promotions de grade et de corps devraient être pris en compte sur le bulletin de renouvellement envoyé fin août par la trésorerie nationale.
- Après la fin du mois d'octobre, le nombre de prélèvements possible diminuera de mois en mois. Par exemple, à la fin du mois de mai on pourra encore faire 2 prélèvements.
- Il est toujours possible de faire plusieurs chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard en juillet 2020. Ces chèques seront encaissés en fin de mois après le virement du salaire.
- Les cartes d'adhérents seront envoyées une fois par mois par la trésorerie nationale.

Aspect fiscal : le crédit d'impôt

La cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi (66,6 % de son montant et si le collègue n'a pas opté pour les frais réels), ouvre droit à un crédit d'impôt.

Ainsi, si le foyer fiscal est imposable, ce crédit vient en déduction du montant de l'impôt.

Si le foyer fiscal n'est pas imposable, ce crédit sera alors remboursé par l'administration fiscale. Ce dernier point enlève un obstacle à la syndicalisation de collègues à faibles revenus (par exemple celle des non titulaires).

Dans les deux cas, la cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.

Les attestations fiscales sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion qui parviendra au domicile du syndiqué. Cette attestation n'est pas à joindre à la déclaration de revenus mais il faut la conserver trois ans. En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation ... qui peut aussi être éditée à partir du site national.

Nouveauté : La prise en compte du crédit d'impôt change cette année.

Début janvier 2020, la trésorerie nationale enverra une attestation fiscale qui sera le bilan des règlements sur l'année civile 2019. Ce bilan englobera si besoin des règlements pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Bien cordialement,

La secrétaire générale : F. Langoureau, le trésorier académique : F. Gauvrit, le trésorier académique adjoint : S. Muller

Édition de la liste des syndiqués par internet

Le S4 a mis à la disposition des collègues secrétaires ou trésoriers de section d'établissement un outil permettant de générer la liste des syndiqués de leur établissement.

On peut y accéder directement à l'adresse <https://www.snes.edu/private/spip.php?article16289> ou en passant par la page d'accueil du site national puis Militants/Kit du S1 puis Listes d'adhérents.

Il faut alors s'identifier à l'aide du numéro d'adhérent à 6 chiffres et du code confidentiel :

? **Authentication requise**

Le site <https://www.snes.edu> demande un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le site indique : « Votre N° Adhérent (6 CHIFFRES) et Mot de passe »

Utilisateur :

Mot de passe :

On a alors accès à la liste contenant tous les collègues de l'établissement présents dans le fichier (diverses présentations sont possibles) :

Des outils pour l'action

► Listes d'adhérents

dimanche 12 janvier 2014

nivres : S3

Choix de la S1

Options de sortie

Académie :

Département :

Établissement :

Logo

Adresse Etablissement

Aussi les NAJ (déjà dans les listes d'adhérents)

Titre

Pied de page

Les informations données comprennent, entre autres, la situation syndicale et la date de la dernière cotisation. Cette liste est un extrait en temps réel du fichier national. Elle permet donc un suivi immédiat de l'état de la syndicalisation dans l'établissement.

D'autre part, nous espérons qu'elle améliorera le lien S1-S3 indispensable pour fidéliser des collègues qui changent d'établissement durant l'année (TZR, non titulaires).

Pour contacter la trésorerie académique : par mail tresorerie@nice.snes.edu ou par téléphone 04 97 11 81 56.

